

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures et trente-et-une minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt mai s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaient présents :

Mesdames FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, MORGADO Corinne, SANTIN Audrey, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina, VIDAL Mélanie et Messieurs COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, PRUVOT Thierry, SOARES Marc, TREDANIEL Clément, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

### Etaient représentés :

Madame RIBREAU-STABILE Sophie pouvoir à Monsieur COULOUMY Christophe  
Monsieur BOUSQUET Philippe pouvoir à Madame SANTIN Audrey.  
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Monsieur TREDANIEL Clément.

### Etaient absents excusés :

Mesdames DIACONU Marina et INGLEZAKIS Manon.  
Monsieur DARMON Charles.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **3**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026.

## Délibération N° 37-2026 : Installation d'un Conseiller communautaire

Rapporteur : Monsieur WOFYSY Jonathan

Accusé de réception en préfecture  
077-247700644-20260526-PV\_2026-05-26-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2026  
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup>** : **Pend acte** de l'installation de Monsieur TREDANIEL Clément dans ses fonctions de Conseiller communautaire.

**Article 2** : **Dit** que le tableau du Conseil communautaire (annexé à la présente délibération) est actualisé et sera transmis Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

---

## Délibération N° 38-2026 : Création des commissions thématiques intercommunales et désignation des membres

Rapporteur : Monsieur WOFYSY Jonathan

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup>** : **Créé** 3 (trois) commissions thématiques intercommunales telles que présentées ci-dessous :

- Finances et Coopérations Intercommunales,
- Attractivité et Développement territorial,
- Solidarités et Promotion du Territoire.

**Article 2** : **Fixe** à 11 le nombre de membres titulaires.

**Article 3** : **Dit** que la répartition au sein de chaque commission s'effectuera proportionnellement au nombre de représentants de chaque liste au sein du conseil communautaire à savoir :

- 3 conseillers communautaires représentant la liste Union pour Brie de la commune de Brie-Comte-Robert.
- 1 conseiller communautaire représentant la liste Vivre à Brie de la commune de Brie-Comte-Robert.
- 1 conseiller communautaire représentant la liste Brie Rassemblée de la commune de Brie-Comte-Robert.
- 2 conseillers communautaires représentant la liste Durablement Chevriards de la commune de Chevry-Cossigny.
- 2 conseillers communautaires représentant la liste Vivons Servon ensemble de la commune de Servon.
- 1 conseiller communautaire représentant la liste Varennes-Jarcy change avec vous de la commune de Varennes-Jarcy.
- 1 conseiller communautaire représentant la liste Unis pour notre village, engagés pour notre avenir de la commune de Varennes-Jarcy

**Article 4** : **Désigne** les membres des trois commissions comme suit :

<b>Commission Finances et Coopérations Intercommunales</b> regroupant les délégations Finances et Ressources mutualisées et appui aux communes	
Monsieur IZARD Stéphane	Union pour Brie
Monsieur TREDANIEL Clément	Union pour Brie
Monsieur SOARES Marc	Union pour Brie
Monsieur COLLON Stéphane	Vivre à Brie
Monsieur VANACKER Morgann	Brie Rassemblée
Madame LABRUYERE Oriana	Durablement Chevriards
Monsieur MORIN Yannick	Durablement Chevriards
Monsieur BOUSQUET Philippe	Vivons Servon ensemble
Monsieur LADJICI Gamal	Vivons Servon ensemble
Monsieur GIRAUD Frédéric	Varennes-Jarcy change avec vous
Monsieur DARMON Charles	Unis pour notre village, engagés pour notre avenir

<b>Commission Attractivité et Développement territorial</b>		Accusé de réception en préfecture 077-24770644-20260526-PV_2026-05-26-DE Date de rétrotransmission : 28/05/2026 Date de réception préfecture : 28/05/2026
regroupant les délégations Travaux et numérique, Transports et Déplacements et Développement économique		
Monsieur LAROUSSE Joanas		Union pour Brie
Monsieur IZARD Stéphane		Union pour Brie
Madame INGLEZAKIS Manon		Union pour Brie
Monsieur COLLON Stéphane		Vivre à Brie
Madame VIDAL Mélanie		Brie Rassemblée
Madame LABRUYERE Oriana		Durablement Chevriards
Monsieur PRUVOT Thierry		Durablement Chevriards
Monsieur COULOUMY Christophe		Vivons Servon ensemble
Monsieur LADJICI Gamal		Vivons Servon ensemble
Monsieur GIRAUD Frédéric		Varennnes-Jarcy change avec vous
Monsieur DARMON Charles		Unis pour notre village, engagés pour notre avenir

<b>Commission Solidarités et Promotion du Territoire</b>	
regroupant les délégations Jeunesse et sports, Culture, Evènements et tourisme et Santé, solidarités et prévention	
Monsieur GRANNONIO Yves	Union pour Brie
Monsieur SOARES Marc	Union pour Brie
Madame TRÂN Vanessa	Union pour Brie
Madame VALENTE Sabrina	Vivre à Brie
Monsieur VANACKER Morgann	Brie Rassemblée
Madame GUESMI Samia	Durablement Chevriards
Madame FRANCOUAL Anne	Durablement Chevriards
Madame SANTIN Audrey	Vivons Servon ensemble
Madame RIBREAU-STABILE Sophie	Vivons Servon ensemble
Madame TONNOIR Véronique	Varennnes-Jarcy change avec vous
Monsieur DARMON Charles	Unis pour notre village, engagés pour notre avenir

Monsieur VANACKER Morgann : « C'est titulaire et suppléant ? »

Monsieur WOFYSY Jonathan : « Non, c'est titulaire. Du coup, c'est la commission, elle regroupe toutes les personnes qui sont membres de la commission.

Monsieur VANACKER Morgann : « Il n'y a pas de suppléant ? »

Monsieur WOFYSY Jonathan : « Non, il n'y a pas de suppléant. Après il y a trois commissions. Pour le coup, je sais que vous êtes deux. »

Monsieur VANACKER Morgann : « Mais en fait, c'est surtout que s'il n'y a pas de suppléant, tous les groupes ne pourront pas être représentés. On ne pourrait pas ajouter un suppléant par rapport à un groupe politique ? »

Monsieur WOFYSY Jonathan : « Dans le fonctionnement des commissions, ce n'est pas prévu qu'il y ait de remplaçant. »

Monsieur VANACKER Morgann : « C'est dommage. »

Monsieur WOFYSY Jonathan : « Après ce qu'on peut peut-être faire, c'est que je vous passe un coup de fil ou que le Vice-président en charge vous passe un coup de fil, pour vous dire ce qui a été vu dans la Commission. En sachant de toute façon que le sujet sera traité dans cette Assemblée. La commission n'est qu'un avis consultatif, une préparation. Le compte-rendu de chaque commission sera envoyé à tous les Conseillers communautaires. »

## Délibération N° 39-2026 : Règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Rapporteur : Monsieur WOFYSY Jonathan

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,  
25 voix POUR.

2 ABSTENTIONS : Mme VIDAL Mélanie et M. VANACKER Morgann.

**Article 1<sup>er</sup>** : **Adopte** le règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 : Précise** que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat en cours.

Accusé de réception en préfecture  
N° 28-00007-2026-0001  
Date de télétransmission : 28/05/2026  
Date de réception préfecture : 28/05/2026

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

### **Délibération N° 40-2026 : Modification d'un représentant au sein de Seine-et-Marne Numérique et du conseil d'administration du Collège Georges Brassens**

Rapporteur : *Monsieur WOFSY Jonathan*

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'**unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> : Désigne** en tant que représentant(e) de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein de Seine-et-Marne Numérique :

- M. TREDANIEL Clément en tant que membre suppléant.

**Article 2 : Désigne** en tant que représentant(e) de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein du conseil d'administration du Collège Georges Brassens :

- Mme DIACONU Marina en tant que membre titulaire.

**Article 3 : Dit** que la présente délibération sera notifiée aux deux organismes.

---

### **Délibération N° 41-2026 : Election des membres de la Commission Délégation de Service Public**

Rapporteur : *Monsieur WOFSY Jonathan*

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'**unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> : Ne recourt pas**, à l'unanimité, au scrutin secret.

**Article 2 : Procède** à l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public,

**Article 3 : Constate** le dépôt de deux (2) listes comme suit :

#### **Liste n° 1 :**

Membres titulaires : M. GRANNONIO Yves, M. COULOUMY Christophe, M. GIRAUD Frédéric, M. IZARD Stéphane, Mme TRÂN Vanessa.

Membres suppléants : Mme LABRUYERE Oriana, Mme TONNOIR Véronique, M. BOUSQUET Philippe, M. SOARES Marc, Mme FRANCOUAL Anne.

#### **Liste n° 2 :**

Membre titulaire : Mme VALENTE Sabrina.

Membres suppléants : M. COLLON Stéphane.

Suffrages exprimés : 25

Suffrages non exprimés : 2

Résultats des votes :

Liste n° 1 : 23 voix.

Liste n° 2 : 2 voix.

et avoir procédé à un vote au scrutin de liste, sont élus comme membres de la commission de Délégation de Service Public permanente, outre Monsieur le Président de la Communauté de communes, Président de la commission :

Membres titulaires :

1. Monsieur GRANNONIO Yves
2. Monsieur COULOUMY Christophe
3. Monsieur GIRAUD Frédéric
4. Monsieur IZARD Stéphane
5. Madame VALENTE Sabrina

Accusé de réception en préfecture  
077-247700644-20260526-PV\_2026-05-26-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2026  
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Membres suppléants :

1. Madame LABRUYERE Oriana
2. Madame TONNOIR Véronique
3. Monsieur BOUSQUET Philippe
4. Monsieur SOARES Marc
5. Monsieur COLLON Stéphane

**Article 4 : Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

#### **Délibération N° 42-2026 : Adoption du règlement budgétaire et financier**

Rapporteur : *Monsieur IZARD Stéphane*

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'**unanimité**,

**Article unique : Adopte** le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

---

#### **Délibération N° 43-2026 : Adoption du Compte Financier Unique 2025**

Rapporteur : *Monsieur IZARD Stéphane*

Le Président Monsieur WOFYSY Jonathan, ayant quitté la salle,  
La séance est présidée par Monsieur IZARD Stéphane en sa qualité de Vice-président en charge des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'**unanimité**,  
25 voix POUR.

2 ABSTENTIONS : Mme VIDAL Mélanie et M. VANACKER Morgann.

**Article 1<sup>er</sup> : Donne** acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) au titre des comptes 2025 pour le budget principal qui est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

**Article 2 : Arrête** pour l'année 2025, le CFU de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, le résultat de l'exercice à 4 406 691,14 €, le résultat cumulé 6 761 060,54 €, la part affectée à l'investissement de 2 700 000,00 € et le résultat de clôture à 4 061 060,54 €.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025, en vue de sa transmission au juge des comptes.

---

## Délibération N° 44-2026 : Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2025

Accusé de réception en préfecture  
N° 2026-05-26-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2026  
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Rapporteur : Monsieur IZARD Stéphane

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,  
25 voix POUR.  
2 ABSTENTIONS : Mme VIDAL Mélanie et M. VANACKER Morgann.

**Article unique** : **Affecte** les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025, comme suit :

Section de fonctionnement	
Compte 002 - Excédent reporté (recettes)	1 681 140,35 €

Section d'investissement	
Compte 001 - Excédent reporté (dépenses)	303 475,90 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes)	2 683 396,09 €

---

## Délibération N° 45-2026 : Remboursement de frais de déplacement des conseillers communautaires

Rapporteur : Monsieur WOFSY Jonathan

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à la majorité**.  
25 voix POUR.  
2 voix CONTRE : Mme VALENTE Sabrina et M. COLLON Stéphane.

**Article 1<sup>er</sup>** : **Autorise** le remboursement des frais de déplacement engagés par les conseillers communautaires ne percevant pas d'indemnités de fonction, lorsque ces déplacements sont effectués en dehors du territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et dans le cadre exclusif de leur mandat de conseiller communautaire, sur présentation des pièces justificatives et dans la limite des barèmes réglementaires en vigueur.

**Article 2** : **Autorise** Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

Monsieur WOFSY Jonathan : « *Nous avons fini l'ordre du jour, il reste les décisions. Est-ce que vous avez des questions ?* »

Monsieur VANACKER Morgann : « *J'ai juste une petite question pour revenir sur la constitution des commissions. Avec Franck DENION, je ne sais pas si on en avait averti la CCOB, mais on avait averti la Mairie que l'on n'était plus les mêmes groupes politiques après la fusion des élections, donc en l'occurrence, peut être que sur la constitution des commissions on pourrait fonctionner de la même manière. Si on prend en compte le fait que Mélanie et moi, nous ne sommes pas spécialement dans le même groupe au jour d'aujourd'hui, on aurait peut-être l'opportunité d'être chacun dans les commissions.* »

Monsieur WOFSY Jonathan : « *Alors la difficulté c'est que les villes et j'imagine qu'à Brie-Comte-Robert il y a la constitution de groupe politique en tant que tel, ce qui n'existe pas pour le coup à l'interco, puisque à l'interco ce sont les groupes qui sont en fait liés aux candidats de chaque ville. En fait vous étiez candidat de la même liste et donc, c'est pour ça. Ce qui pourrait s'imaginer, ce serait de repenser totalement le règlement intérieur de l'Interco, et donc de créer des groupes, mais est ce qu'on peut considérer que l'on peut créer un groupe quand il n'y a qu'une personne.* »

Monsieur VANACKER Morgann : « *Là pour être franc, c'est au moins qu'il puisse y avoir un suppléant pour être sûr d'être représenté.* »

Monsieur WOFSY Jonathan : « *Mais après, pour le coup c'est vrai que le suppléant, pour vous, il vous servirait, mais enfin pour Charles DARMON, il n'est pas là en plus, mais lui il ne pourrait même pas en avoir. Donc après moi je le dis et ce ne sont pas des paroles en l'air.* »

En même temps Carine me dit que dans le règlement intérieur qu'on a voté et qui est indiqué que les conseillers communautaires peuvent assister aux réunions de toutes les commissions autres que celles dont ils sont membres, après en avoir informé le Président de la Commission au moins trois jours avant la réunion. Donc pour le coup, si jamais il y a notamment un sujet qui vous intéresse, n'importe quel conseiller communautaire peut participer. Merci beaucoup Carine. »

Accusé de réception en préfecture  
N° 2026-00002-1  
Date de télétransmission : 28/05/2026  
Date de dépôt en préfecture : 28/05/2026

## Délibération N° 46-2026 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur Jonathan WOFYSY

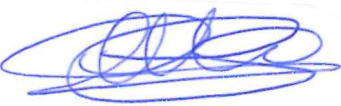


Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président de la Communauté de communes,

**Le Conseil communautaire prend acte des décisions suivantes,**

N° 18-2026	Annule et remplace la décision N° 11-2026 : Modifications des horaires et des lieux de représentations Compagnie Jeux de Vilains - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Le Grand Méchant Renard » à destination des écoles maternelles du territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie
N° 19-2026	Association GDSA 77 - Convention de partenariat dans le cadre de la destruction de nids de frelons asiatiques
N° 20-2026	Société DEMATIS - Contrat d'abonnement au service parapheur électronique E-parapheurs.com
N° 21-2026	ANNULEE
N° 22-2026	Société ManaSoft - Renouvellement de l'abonnement ManaTime : Module congés, absences et gestion des documents
N° 23-2026	Société Scic SA Apidae Tourisme - Renouvellement de l'abonnement Apidae Info
N° 24-2026	Annule et remplace la décision N° 21-2026 : Diminution du tarif Auberge de Jeunesse HI Strasbourg - 2 Rives : Séjours Interco'GO du 19 au 23 octobre 2026 à Strasbourg
N° 25-2026	A3 Web - Abonnement du site Internet de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h53.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 27 mai 2026.

Secrétaire de séance <b>Audrey SANTIN</b> 	Le Président <b>Jonathan WOFYSY</b>  
---	---